

### **PUBLIC**

Techniciens et régisseurs utilisant des EPI pour des travaux en hauteur.

Personnes désignées, chargées de la vérification des EPI contre les chutes de hauteur et exécutant les inspections réglementaires.

### **PRE REQUIS**

Avoir suivi la formation travaux en hauteur et travaux en suspension.

### **OBJECTIFS**

Etre apte à exécuter la vérification des EPI (équipements de protection individuelle) pour la protection contre les chutes de hauteur.

### **CONTENU**

**Vérification des E.P.I. antichute** (Equipements de Protection Individuelle) :

- Définition et classification des E.P.I.
- Notions réglementaires générales sur les EPI
- Introduction à l'analyse des risques et prises de décisions associées.
- Notion de responsabilité du chef d'établissement et du vérificateur.
- Compréhension d'une notice.
- Sensibilisation au principe d'actions d'entretien
- Rangement, stockage, entretien, inspections périodiques et durée de vie
- Destruction, mise au rebut, recyclage du matériel
- Rédaction du rapport de vérification



### **ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE**

Chaque participant est tenu de disposer de ses équipements de protection individuels personnels ou fournis par l'employeur à savoir : chaussures et gants de sécurité, harnais conforme EN 361, casque conforme EN 12492 et EN 397, double longe EN 354 (avec absorbeurs EN 355), mousquetons grande ouverture EN 362.

### **INTERVENANTS**

Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité, en activité, formés par PETZL.

### **DUREE, COÛT PÉDAGOGIQUE**

**1 jour (7 heures)**

**Coût :** nous consulter

Contactez-nous au 02 51 86 47 84 pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra).

